Inscription au Colloque sur l'interdiction des châtiments corporels

- **Dates** : 3 et 4 mai 2018
- **Lieu** : Berne, Inselspital
- **Coût** : CHF 320.- pour les deux jours (étudiant·e·s : CHF 140.-)
- **Inscription** en ligne prolongée jusqu'au 27 avril 2018

Pour mieux protéger les enfants en Suisse : interdire les châtiments corporels ?

En Suisse aujourd'hui, la question du bien-fondé du recours au châtiment corporel dans l'éducation des enfants se pose de manière récurrente. Cette pratique est-elle utile, nécessaire et/ou efficace pour une éducation optimale des enfants en Suisse? Ou faut-il l'interdire sur la base des résultats de multiples recherches scientifiques internationales qui indiquent son inefficacité, voir même ses effets éducatifs, psychologiques et sociaux préjudiciables et contreproductifs? La Suisse doit-elle envisager de rejoindre le groupe abolitionniste des 32 pays européens qui ont expressément interdit dans la législation pénale et/ou civile tout usage du châtiment corporel et autres formes de traitement dégradant, c'est-à-dire à la fois physique et psychologique?

Pour l'heure en Suisse, les efforts politiques tant internationaux que nationaux visant à ancrer l'interdiction du châtiment corporel ne parviennent pas à emporter une majorité au Parlement et à convaincre le Conseil fédéral. Il existe ainsi des dissonances importantes au sein de la société suisse entre les prises de position politiques, les attitudes sociales, la norme internationale et l'exigence de toujours mieux protéger les enfants, tout en prenant en compte leurs opinions dans les situations qui les concernent. Parmi les objectifs de la conférence:

- examiner la législation suisse au regard de la norme internationale et du cadre légal de protection dans les pays ayant interdit le châtiment corporel et autres formes de traitement cruels et dégradants
- analyser le recours au châtiment corporel dans l'éducation des enfants helvétiques et ses effets sur leur trajectoire développementale et leur santé
- identifier les interventions psychosociales, voire économiques, qui soutiennent les parents et les familles et conduisent à la réduction d'approches éducatives négatives et violentes
- mettre en exergue critique, d'un côté, les attitudes sociales et professionnelles qui défendent l'utilisation du châtiment corporel au sein d'un dispositif éducatif et, d'un autre côté, l'évolution graduelle des mœurs qui prône l'adoption d'approches éducatives dites positives
- formuler des recommandations sous la forme d'une prise de position des participants pour soutenir une campagne en faveur d'une interdiction claire et explicite inscrite dans la loi.

Organisé par :

- **Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Université de Genève (Site Valais), Sion**
- Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
- Haute école pédagogique du Valais (HEP - VS), St-Maurice & Brigue
- Haute École de travail social, HES-SO Valais//Wallis
- Institut international des Droits de l'enfant (IDE), Sion

Page internet